

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Référence
20260315

Objet de la délibération
Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à GEO VENDEE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation
26/03/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 07/04/2026

Et

Publication ou notification du :
07/04/2026

L'an 2026 et le 30 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, CHOPIN Mélina, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, CHOPIN Éric, DOUCHET Mickaël, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, PRINCE Lucien, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

A été nommée secrétaire : Mme BRENON Valérie

Objet de la délibération : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à GEO VENDEE

Aux termes de la Convention Constitutive de GEO VENDEE : « Les représentants des membres du Groupement au sein l'Assemblée Générale ainsi que leurs suppléants sont désignés par les instances compétentes de ces membres pour la durée de leur mandat ».

Ces dispositions s'appliquent dans tous les cas, aussi bien en cas de renouvellement partiel ou total du conseil municipal, qu'en cas de réélection ou non d'un conseiller.

Le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du GIP GEO VENDEE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de nommer :

- **M. Corentin JOUBERT** en qualité de représentant titulaire de la commune de Saint Révérend au sein du GIP GEO VENDEE ;
- **M. Yan HUBERT** en qualité de représentant suppléant de de la commune de Saint Révérend au sein du GIP GEO VENDEE.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. Corentin JOUBERT, titulaire et M. Yan HUBERT, suppléante, aux fins :

- de représenter la commune de Saint Révérend au sein du GIP GEO VENDEE,
- de siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP GEO VENDEE,
- et le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP GEO VENDEE si les représentants sont désignés au sein d'un collège administrateur.



Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 085-218502680-20260330-20260313-DE

Considérant que les communes sont représentées au sein des CTE par un 1 délégué titulaire et par un 1 délégué suppléant,

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter sur l'un de ses membres, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, procède à l'élection des délégués,

- Procède à l'élection des délégués :

Délégué titulaire :

Sont candidats : Yan HUBERT

Nombre de bulletins/voix : 15

Bulletins nuls : 0

Abstentions : 4

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Délégué suppléant :

Sont candidats : Franck CHATELIER

Nombre de bulletins/voix : 16

Bulletins nuls : 0

Abstentions : 3

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

- Désigne comme **délégué titulaire** représentant la Commune au sein du CTE du SYDEV :
Monsieur Yan HUBERT
- Désigne comme **délégué suppléant** représentant la Commune au sein du CTE du SYDEV :
Monsieur Franck CHATELIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/04/2026

La secrétaire de séance
Valérie BRENON



Le Maire
Maryse AUGUIN

